

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 10 avril 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 1
Notre dossier : 312-00669
Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

Nous accusons réception de votre lettre du 9 avril (A-0033), par laquelle la Régie précisait qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner à Gaz Métro de répondre à la demande de renseignements additionnels de la FCEI, considérant notamment qu'elle n'était pas convaincue que la quantité d'informations demandée et le degré de détail souhaité par l'intervenante soient nécessaires à la décision qu'elle doit rendre au terme de la présente phase du dossier. La Régie demandait cependant à Gaz Métro de compléter, d'ici le 13 avril, à midi, un tableau (A-0034) permettant de disposer de toute l'information pertinente relativement au processus itératif d'épuration de la banque de données comptables.

Malheureusement, Gaz Métro doit informer la Régie qu'elle ne pourra donner suite à cette demande dans le délai imparti puisque les informations demandées n'ont pas été conservées au moment de la production de l'allocation des coûts. Cette situation a fait en sorte que pour fournir l'information à la réponse 4.1.2 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie (annexe 1,

B-0094) et reproduite à la ligne « plastique, 60,3 mm » du tableau A-0034, Gaz Métro a dû mobiliser une personne pendant plus d'une demi-journée de travail. Ainsi, pour fournir toute l'information recherchée par le tableau A-0034, plus de 5 jours complets de travail seraient requis. Il importe également de noter que la personne susceptible d'exécuter ce travail agira à titre de témoin et de personne-ressource dans le cadre de l'audience débutant la semaine prochaine et, dès lors, ne pourrait se consacrer à la confection du tableau durant cette période.

Ceci étant précisé, Gaz Métro constate que des questions persistent quant à l'épuration de la banque de données comptables. Dans ce contexte, nous produisons, sous la cote Gaz Métro-2, Document 14, un document explicatif complémentaire sur cette question. Le cas échéant, les témoins du panel 2 seront disponibles lors de l'audience pour répondre aux questions additionnelles que la Régie ou les intervenants pourraient avoir à ce sujet.

Si, malgré cette approche, des interrogations devaient persister, Gaz Métro suggère alors qu'un engagement soit pris en audience afin que soit complété le tableau A-0034, en prenant toutefois en compte les contraintes de temps ci-haut énoncées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.